

## SÉANCE ORDINAIRE

DU 9 MAI 2022

Municipalité de Saint-Éloi

À une séance ordinaire du conseil municipal de la municipalité de Saint-Éloi, tenue à la salle Adélarde-Godbout lundi le 9 mai 2022 à 19h30 et suivant les dispositions du code municipal de la province de Québec. Sont présents :

**MAIRE :** Mario St-Louis

**CONSEILLERS:** Roger Lavoie  
Jonathan Rioux  
Éric Veilleux  
Jocelyn Côté  
Samuel Sirois

**ABSENTE :** Gisèle Saindon

Tous membres du conseil et formant quorum sous la présidence de Monsieur Mario St-Louis, maire.

Madame Annie Roussel, directrice générale, est aussi présente.

### 1. OUVERTURE DE LA SÉANCE

Monsieur le maire souhaite la bienvenue à toutes les personnes présentes.

### 2. LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Monsieur le maire procède à la lecture de l'ordre du jour. Il est proposé par Monsieur le conseiller Jocelyn Côté et résolu à l'unanimité des conseillers présents que l'ordre du jour soit accepté tel que lu et que l'item 24 Divers demeure ouvert.

### ORDRE DU JOUR

1. Ouverture de la séance
2. Lecture et adoption de l'ordre du jour
3. Acceptation des procès-verbaux suivants :
  - Séance ordinaire du 4 avril 2022
  - Séance extraordinaire du 4 mai 2022
4. Lecture et adoption des comptes du mois payés et à payer
5. Acceptation soumission / PIIRL route de la Station et chemin des Trois-Roches / pavage et travaux divers
6. Adoption du règlement #277 décrétant des travaux de réfection sur la Route de la Station et sur le Chemin des Trois-Roches et un emprunt de \$896 970
7. Signature Protocole d'entente relatif à l'octroi par le MAMH d'une aide financière dans le cadre du sous-volet 1.2 du PRIMEAU
8. Résolution règlement d'emprunt temporaire projet égout
9. Entretien site de traitement des eaux usées
10. Connexion au réseau
11. Résolution programme d'infrastructures municipales pour les aînés (PRIMA)
12. Changement séance du conseil
13. Mise à jour du comité de sécurité civile municipal
14. Mise à jour de l'organisation municipale de sécurité civile
15. Renouvellement du mandat des membres du comité consultatif d'urbanisme

2022-05-72

16. Somme payable par les municipalités pour les services de la Sûreté du Québec 2022
17. Inspecteur en bâtiment et en environnement / Budget supplémentaire
18. Commanditaire / Tournoi de balle donnée Alex Belzile
19. Entente de service avec l'autorité 9-1-1 de prochaine génération
20. Pompier
21. Chemin d'hiver
22. Soumission chemin d'hiver
23. Voirie
  - Demande de soumission /Fauchage le long des routes de la Municipalité
  - Résolution rapiéçage de pavage
24. Divers
  - Correspondance
25. Période de questions
26. Levée de l'assemblée

.....

**3. ACCEPTATION DES PROCÈS-VERBAUX SUIVANTS :**  
**-SÉANCE ORDINAIRE DU 4 AVRIL 2022**  
**-SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 4 MAI 2022**

2022-05-73

La directrice générale présente les derniers procès-verbaux.

Il est proposé par Monsieur le conseiller Roger Lavoie et résolu à l'unanimité des conseillers présents que les procès-verbaux énumérés ci-dessus sont acceptés par notre conseil.

.....

2022-05-74

**CERTIFICAT DE CRÉDIT SUFFISANT**

Je soussigné certifie par les présentes qu'il y a des crédits suffisants pour les dépenses décrites dans la résolution suivante. Donné à St-Éloi ce 9 mai 2022.  
 Annie Roussel, dir.gén./secr.-très.

Adopté à l'unanimité

.....

2022-05-75

**4. LECTURE ET ADOPTION DES COMPTES DU MOIS PAYÉS ET À PAYER**

Il est proposé par Monsieur le conseiller Jonathan Rioux et résolu à l'unanimité des conseillers présents que le bordereau numéro 05-2022 des comptes payés soit accepté au montant de \$9345.47 et que le bordereau numéro 05-2022 des comptes à payer soit accepté au montant de \$88120.72 par notre conseil et que la directrice générale/greffière-trésorière soit autorisée à en faire le paiement.

.....

**5. ACCEPTATION SOUMISSION / PIIRL ROUTE DE LA STATION ET CHEMIN DES TROIS-ROCHES / PAVAGE ET TRAVAUX DIVERS**

2022-05-76

ATTENDU QUE la municipalité de Saint-Éloi a demandé des soumissions publiques sur le site Seo pour des travaux de réfection sur le réseau routier municipal;

ATTENDU QUE la municipalité de Saint-Éloi a ouvert les soumissions le 27 avril 2022 à 11h00 au bureau municipal devant Monsieur le maire Mario St-Louis, Madame la conseillère Gisèle Saindon et Madame la Directrice générale Annie Roussel;

ATTENDU QUE la municipalité de Saint-Éloi a reçu une (1) soumission;

ATTENDU QUE les soumissions ont été vérifiées par notre ingénieur afin de valider la conformité;

ATTENDU QUE la municipalité a reçu le 11 novembre 2021 la confirmation d'une aide financière maximale du MTQ afin de pouvoir accorder le contrat;

ATTENDU QUE le soumissionnaire et le prix sont les suivants :

CONSTRUCTION B.M.L. DIVISION DE SINTRA INC.

PRIX : 658 344.50\$ plus taxes

ATTENDU QUE Construction B.M.L. Division de Sintra inc. est le plus bas soumissionnaire conforme au devis de la municipalité dans le présent appel d'offre;

POUR CES MOTIFS,

Il est proposé par Monsieur le conseiller Roger Lavoie et résolu à l'unanimité des conseillers présents que la municipalité de Saint-Éloi accorde à Construction B.M.L. Division de Sintra inc. le contrat des travaux de réfection sur le réseau routier municipal pour le montant de 658 344.50\$ plus taxes et ceci conditionnel à l'approbation du règlement d'emprunt #277 par le Ministère des Affaires municipales et de l'Habitation. De plus, Monsieur le maire et Madame la Directrice générale sont autorisés à signer tout document avec Construction B.M.L. Division de Sintra inc. concernant ce mandat. Notons que seuls les honoraires engagés seront payés selon les activités réalisées. Les travaux seront financés en partie par la subvention du programme d'aide à la voirie locale Volet Redressement et le surplus accumulé.

.....

**6. ADOPTION DU RÈGLEMENT #277 DÉCRÉTANT DES TRAVAUX DE RÉFECTION SUR LA ROUTE DE LA STATION ET SUR LE CHEMIN DES TROIS-ROCHES ET UN EMPRUNT DE \$896 970**

2022-05-77

Attendu que divers travaux en matière de voirie sont nécessaires d'être effectués en 2022 sur une portion de la Route de la Station et du Chemin des Trois-Roches;

Attendu que la municipalité de Saint-Éloi désire se prévaloir du pouvoir d'emprunter, conformément au Code municipal du Québec;

Attendu que le présent règlement comporte un emprunt visant des travaux d'infrastructures dont le coût fait l'objet de subvention;

Attendu que pour l'exécution des travaux, la Municipalité de Saint-Éloi a reçu du Ministre des Transports Monsieur François Bonnardel une lettre datée du 11 novembre 2021 confirmant une aide financière maximale de 762 425\$ dans le cadre du programme d'aide à la voirie local « Volet Redressement des infrastructures routières locales (dossier # UJQ87632) » tel qu'il appert de la lettre jointe en **Annexe A** au présent règlement;

Attendu qu'un avis de motion a été donné aux fins du présent règlement à la séance extraordinaire du conseil tenue le 4 mai 2022;

Attendu qu'un dépôt du projet de règlement a été dûment effectué lors de la séance extraordinaire du conseil municipal tenue le 4 mai 2022;

Attendu que des copies du projet de règlement ont été mises à la disposition du public;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Monsieur le conseiller Éric Veilleux et résolu à l'unanimité des conseillers présents que le conseil décrète ce qui suit :

**ARTICLE 1 : PRÉAMBULE**

Le préambule mentionné ci-dessus fait partie intégrante du présent règlement.

**ARTICLE 2 : OBJET DE L'EMPRUNT**

Le présent règlement a pour but d'autoriser ce conseil à effectuer des travaux de réfection sur la Route de la Station et sur le Chemin des Trois-Roches pour une dépense au montant de \$896 970. Les travaux sont plus amplement décrits aux documents préparés par la Fédération Québécoise des Municipalités (FQM) (ingénieur) en date du 23 septembre 2021 estimation des travaux incluant les frais incidents dont les honoraires professionnels, les frais de financement temporaire et permanent et les taxes nettes (**Annexe B**).

ARTICLE 3 : FINANCEMENT

Aux fins d’acquitter les dépenses prévues par le présent règlement, le conseil est autorisé à emprunter un montant de 896 970\$ par billet sur une période de dix (10) ans.

ARTICLE 4 : REMBOURSEMENT DE L’EMPRUNT

Pour pourvoir aux dépenses engagées relativement aux intérêts et au remboursement en capital des échéances annuelles de l’emprunt, il est par le présent règlement imposé et il sera prélevé, annuellement, durant le terme de l’emprunt, sur tous les immeubles imposables situés sur le territoire de la municipalité, une taxe spéciale à un taux suffisant d’après leur valeur telle qu’elle apparaît au rôle d’évaluation en vigueur chaque année.

ARTICLE 5 : AFFECTATION

S’il advient que le montant d’une affectation autorisée par le présent règlement est plus élevé que le montant effectivement dépensé en rapport avec cette affectation, le conseil est autorisé à faire l’emploi de cet excédent pour payer toute autre dépense décrétée par le présent règlement et pour laquelle l’affectation s’avérerait insuffisante.

ARTICLE 6 : APPROPRIATION DE SUBVENTION

Le conseil affecte à la réduction de l’emprunt décrété au présent règlement toute contribution ou subvention qui pourrait être versée pour le paiement d’une partie ou de la totalité de la dépense décrétée par le présent règlement.

Le conseil affecte également, au paiement d’une partie ou de la totalité du service de dette, toute subvention payable sur plusieurs années, notamment un montant de 762 425\$ provenant du programme d’aide à la voirie local « Volet Redressement des infrastructures routières locales » laquelle subvention ayant été confirmée le 11 novembre 2021.

Le terme de remboursement de l’emprunt correspondant au montant de la subvention sera ajusté automatiquement à la période fixée pour le versement de la subvention.

ARTICLE 7 : SIGNATURE DES DOCUMENTS

Monsieur le maire et madame la directrice générale et greffière trésorière sont, par les présentes, autorisées à signer pour et au nom de la Municipalité tous les documents nécessaires ou utiles aux fins de l’exécution des dispositions du présent règlement.

ARTICLE 8 : ENTRÉE EN VIGUEUR

Le présent règlement entrera en vigueur conformément à la loi suite à l’approbation du Ministre des Affaires municipales et de l’Habitation (MAMH).

.....

**7. SIGNATURE PROTOCOLE D’ENTENTE RELATIF À L’OCTROI PAR LE MAMH D’UNE AIDE FINANCIÈRE DANS LE CADRE DU SOUS-VOLET 1.2 DU PRIMEAU**

2022-05-78

Attendu que la Paroisse de la Municipalité de Saint-Éloi a reçu le protocole d’entente à l’octroi par le ministère des Affaires municipales et de l’Habitation concernant une aide financière dans le cadre du sous-volet 1.2 du programme d’infrastructure municipales d’eau (PRIMEAU);  
Attendu que la Paroisse de la Municipalité de Saint-Éloi a pris connaissance du présent document;

En conséquence, il est proposé par Monsieur le conseiller Samuel Sirois et résolu à l’unanimité des conseillers présents que la Paroisse de la Municipalité de Saint-Éloi accepte le contenu de l’entente et autorise Monsieur Mario St-Louis, maire et Madame Annie Roussel, directrice générale à signer cette entente pour et au nom de la Paroisse de la Municipalité de Saint-Éloi.

.....

2022-05-79

**8. RÉSOLUTION RÈGLEMENT D'EMPRUNT TEMPORAIRE PROJET ÉGOUT**

**ATTENDU QUE** la municipalité de Saint-Éloi a adopté le règlement #276 décrétant des travaux d'égouts, interception, voirie, traitement des eaux usées et un emprunt de 7 048 123\$ lequel a reçu l'approbation du Ministère des Affaires municipales et de l'Habitation en date du 22 avril 2022;

**ATTENDU QUE** la soumission pour les travaux a été approuvée par la Municipalité de Saint-Éloi;

**En CONSÉQUENCE**, il est proposé par Monsieur le conseiller Samuel Sirois et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

D'autoriser un emprunt temporaire auprès de la Caisse Desjardins des Basques d'une somme n'excédant pas 7 048 123\$ ;

Que Monsieur Mario St-Louis, maire et Madame Annie Roussel, directrice générale soient autorisés à signer tout document requis pour donner effet à la présente résolution.

Que la municipalité demande que les déboursés soient fait par tranche de 1 000 000\$ sur demande de la Directrice générale.

.....

**9. ENTRETIEN SITE DE TRAITEMENT DES EAUX USÉES**

La Directrice générale informe les membres du conseil des démarches faites jusqu'à maintenant concernant les entreprises qui offre le service d'entretien des sites de traitement des eaux usées.

.....

2022-05-80

**10. CONNEXION AU RÉSEAU**

Attendu que la Municipalité de Saint-Éloi doit nommer une personne pour vérifier les connexions des tuyaux sanitaires et pluviaux des contribuables lorsque ceux-ci se connecterons au réseau;

Attendu que cette personne doit avoir des connaissances dans le domaine de la plomberie;

Attendu que Monsieur Roger Lavoie, conseiller municipal et ancien plombier de formation, offre ses services gratuitement afin d'aider la municipalité dans ce dossier;

Pour ces motifs,

Il est proposé par Monsieur le conseiller Jonathan Rioux et résolu à l'unanimité des conseillers présents que la municipalité de Saint-Éloi accepte l'offre de Monsieur Lavoie. De plus, la municipalité paiera à Monsieur Lavoie ses frais de déplacement. Ces coordonnées seront communiquées ultérieurement afin que la population puisse prendre arrangement avec lui directement.

.....

**11. RÉSOLUTION PROGRAMME D'INFRASTRUCTURE MUNICIPALES POUR LES AÎNÉS (PRIMA)**

2022-05-81

Attendu que la Municipalité de Saint-Éloi demande une aide financière dans le programme d'infrastructures municipales pour les aînés (PRIMA) ;

Attendu que la Municipalité veut refaire son stationnement à la salle Adélard-Godbout ;

Attendu que le stationnement est en très mauvais état ;

Pour ces motifs,

Il est proposé par Monsieur le conseiller Samuel Sirois et résolu à l'unanimité des conseillers présents que :

- le conseil municipal de Saint-Éloi autorise le dépôt de la demande d'aide financière;
- la Municipalité a pris connaissance du Guide du PRIMA et qu'elle s'engage à en respecter toutes les modalités qui s'appliquent à elle;
- la Municipalité s'engage, si elle obtient une aide financière pour sa demande, à payer les coûts d'exploitation continue et d'entretien de l'infrastructure subventionnée;
- la municipalité confirme qu'elle assumera tous les coûts au-delà de l'aide financière qu'elle pourrait obtenir du PRIMA, y compris tout dépassement de coûts.

.....

## **12. CHANGEMENT SÉANCE DU CONSEIL**

2022-05-82

Attendu que l'article 148 du Code municipal du Québec prévoit que le conseil doit établir, avant le début de chaque année civile, le calendrier de ses séances ordinaires pour la prochaine année, en fixant le jour et l'heure du début de chacune;

Attendu que l'article 148.0.1 du Code municipale du Québec établit que le secrétaire-trésorier donne un avis public du contenu du calendrier et donne un avis public à l'égard de toute séance ordinaire dont le jour ou l'heure n'est pas celui que prévoit le calendrier;

En conséquence, il est proposé par Monsieur le conseiller Roger Lavoie et résolu à l'unanimité des conseillers présents que les membres du conseil modifient les séances des mois de juillet, septembre, octobre 2022 sur le calendrier adopté en novembre 2021 relativement à la tenue des séances ordinaires du conseil municipal pour 2022, qui débutent à 19h30 :

lundi le 4 juillet 2022 soit remplacé par mercredi le 6 juillet 2022  
 mardi le 6 septembre 2022 soit remplacé par mercredi le 7 septembre 2022  
 lundi le 10 octobre 2022 soit remplacé par mercredi le 5 octobre 2022

Qu'un avis public du contenu du présent calendrier soit publié par la directrice générale, conformément à la loi qui régit la municipalité.

.....

## **13. MISE À JOUR DU COMITÉ DE SÉCURITÉ CIVILE MUNICIPAL**

2022-05-83

Il est proposé par Monsieur le conseiller Éric Veilleux et résolu à l'unanimité des conseillers présents que la Municipalité de Saint-Éloi procède à une mise à jour du comité de sécurité civile municipal. Qu'il soit nommé Monsieur Éric Bérubé, chef pompier de la Ville de Rivière-du-Loup au poste de Directeur incendie et de nommer Madame Josée Parent comme Coordinatrice adjointe.

.....

## **14. MISE À JOUR DE L'ORGANISATION MUNICIPALE DE SÉCURITÉ CIVILE**

2022-05-84

Il est proposé par Monsieur le conseiller Jocelyn Côté et résolu à l'unanimité des conseillers présents que la Municipalité de Saint-Éloi procède à une mise à jour de l'organisation municipale de la sécurité civile. Qu'il soit nommé Monsieur Éric Bérubé, chef pompier de la Ville de Rivière-du-Loup à la sécurité incendie et à la sécurité des personnes et de nommer Madame Josée Parent comme coordinatrice adjointe.

.....

## **15. RENOUVELLEMENT DU MANDAT DES MEMBRES DU COMITÉ CONSULTATIF D'URBANISME**

2022-05-85

Il est proposé par Monsieur le conseiller Jonathan Rioux et résolu à l'unanimité des conseillers présents que la Municipalité de Saint-Éloi nomme sur le comité consultatif d'urbanisme les personnes suivantes au siège :

- #1 : Monsieur Régent Filion
- #3 : Monsieur Marcel Dumas
- #5 : Monsieur Éric Veilleux

et ceci pour un mandat de deux ans. De plus, les sièges pairs sont toujours en fonction et ceci en regard de la résolution #2021-05-63.

.....

**16. SOMME PAYABLE PAR LES MUNICIPALITÉS POUR LES SERVICES DE LA SÛRETÉ DU QUÉBEC 2022**

2022-05-86

Il est proposé par Monsieur le conseiller Éric Veilleux et résolu à l'unanimité des conseillers présents que la Municipalité de Saint-Éloi débourse un montant de \$13755 au plus tard le 30 juin 2022 et un autre montant de \$13754 au plus tard le 31 octobre 2022 pour la contribution pour les services de la Sûreté du Québec pour la période du 1<sup>e</sup> janvier 2022 au 31 décembre 2022, pour un montant total de \$27 509.

.....

**17. INSPECTEUR EN BÂTIMENT ET EN ENVIRONNEMENT / BUDGET SUPPLÉMENTAIRE**

2022-05-87

Attendu que la MRC des Basques a envoyé à la municipalité le bilan des heures faites par notre inspecteur en bâtiment et en environnement pour les trois premiers mois de l'année;

Attendu que les heures budgétées sont rendus à 91% utilisé;

Attendu que la MRC nous offre la possibilité d'augmenter nos heures;

Pour ces motifs,

Il est proposé par Monsieur le conseiller Samuel Sirois et résolu à l'unanimité des conseillers présents que la municipalité de Saint-Éloi demande à la MRC des Basques d'ajouter un 20hrs supplémentaire à notre entente pour l'année 2022.

.....

**18. COMMANDITAIRE / TOURNOI DE BALLE DONNÉE ALEX BELZILE**

2022-05-88

Il est proposé par Monsieur le conseiller Jonathan Rioux et résolu à l'unanimité des conseillers présents que la Municipalité de Saint-Éloi verse un montant de 200\$ comme commanditaire pour la quatrième édition du tournoi de balle donnée Alex Belzile qui se tiendra à Saint-Éloi les 1<sup>er</sup>, 2 et 3 juillet 2022.

.....

**19. ENTENTE DE SERVICE AVEC L'AUTORITÉ 9-1-1 DE PROCHAINE GÉNÉRATION**

2022-05-89

Il est proposé par Monsieur le conseiller Éric Veilleux et résolu à l'unanimité des conseillers présents que la Municipalité de Saint-Éloi autorise Monsieur Mario St-Louis, maire et Madame Annie Roussel, Directrice générale à signer l'entente de service avec l'autorité 9-1-1 de prochaine génération.

.....

**20. POMPIER**

La Directrice générale informe les membres du conseil que Monsieur le conseiller Samuel Sirois a monté le camion citerne chez camion Helie à Joliette le 5 mai dernier pour le test ULC. La certification nous parviendra prochainement par la poste.

Une discussion est engagé concernant l'endroit que nous laisserons les camions incendie lors des travaux de traitement des eaux usées. Une demande a été faite aux Entreprises S. Desjardins inc. afin de pouvoir laisser les camions dans son garage sur la rue Industrielle durant le temps que les entrepreneurs exécutent les travaux sur la rue Principale Ouest et ceci seulement si la municipalité ne peut passer par le chemin de détour. Une demande sera faite à l'entrepreneur général des travaux.

.....

2022-05-90

**21. CHEMIN D’HIVER**

Reçu le 27 avril 2022 une lettre de l’entrepreneur des chemins d’hiver nous informant qu’il ne renouvelait pas son contrat pour les 2 années supplémentaires au coût de l’indexation. Il est proposé par Monsieur le conseiller Jonathan Rioux et résolu à l’unanimité des conseillers présents que la Municipalité de Saint-Éloi accepte la lettre de Monsieur Steven Gagnon Desjardins, président des Entreprises S. Desjardins inc.

.....

2022-05-91

**22. SOUMISSION CHEMIN D’HIVER**

Considérant que la municipalité de Saint-Éloi doit entretenir ses chemins pour l’hiver 2022-2023, 2023-2024, 2024-2025;

Considérant que la municipalité de Saint-Éloi doit faire des soumissions publiques dans un journal et doit être aussi publiée dans un système électronique d’appel d’offres accessible aux entrepreneurs et fournisseurs;

À ces causes,

Il est proposé par Monsieur le conseiller Roger Lavoie et résolu à l’unanimité des conseillers présents que la Municipalité de Saint-Éloi accepte le devis présenté pour l’entretien des chemins en hiver pour une période de trois ans, à compter de la première neige 2022 jusqu’à la dernière neige 2025. Les documents nécessaires à la soumission seront disponibles sur le site se@o et dans le journal info-dimanche.

La Municipalité de Saint-Éloi se réserve une période de 90 jours pour étudier les soumissions.

Les soumissions devront parvenir au bureau de la municipalité au plus tard le 6 juin 2022 pour être ouvertes publiquement le même jour à 15h00 au même endroit.

Elles devront être faites sous enveloppes cachetées portant la mention « Entretien des chemins en hiver ». La Municipalité de Saint-Éloi ne s’engage à retenir ni la plus basse ni aucune des soumissions.

.....

**23. VOIRIE**

**FAUCHAGE LE LONG DES ROUTES DE LA MUNICIPALITÉ**

2022-05-92

Considérant que la Municipalité de Saint-Éloi a demandé à Monsieur André D’Auteuil de faire une offre pour le fauchage le long des routes de la municipalité pour l’année 2022 et ne pas inclure la partie de la Route de la Station du village vers la Route 132.

Considérant que la municipalité demande à Monsieur D’Auteuil de passer deux coups de faucheuse le long des chemins asphaltés et un coup de faucheuse le long des chemins de terre.

Considérant que la municipalité demande au soumissionnaire de fixer un prix forfaitaire pour l’ensemble du travail.

Considérant que la municipalité demande qu’au bout du rang 3 Est, à partir de la Route des Lévesques allant jusqu’au bout du rang 3 Est, de passer seulement un coup de faucheuse;

Considérant que le prix du diesel a monté en flèche depuis le début du printemps;

Considérant que les membres du conseil ont pris son offre en considération;

Pour ces motifs,

Il est proposé par Monsieur Samuel Sirois et résolu à l’unanimité des conseillers présents que la Municipalité de Saint-Éloi engage M. André D’Auteuil pour



effectuer le fauchage des chemins municipaux durant les semaines du 1er au 15 juillet 2022 au coût de 1700\$ plus taxes. De plus, pour cette année seulement, si le diesel baisse au prix qu'il était au début de l'hiver, le contrat sera ajusté à la baisse toujours en tenant compte de la proportion du coût du diesel en vigueur.

.....

2022-05-93

**RÉSOLUTION RAPIÉCAGE DE PAVAGE**

**ATTENDU QU'**il devient nécessaire de faire la réparation de la chaussée en asphalte chaude sur le rang 2 Ouest, sur le Rang 3 Est et sur le Rang 3 Ouest;

**ATTENDU QU'** il y a un manque de main d'œuvre pour faire de l'asphalte chaude sur nos chemins municipaux;

**ATTENDU QUE** la municipalité veut demander des prix à des entreprises de pavage pour effectuer les travaux;

**POUR CES MOTIFS,**

Il est proposé par Monsieur le conseiller Jocelyn Côté et résolu à l'unanimité des conseillers présents que la municipalité de Saint-Éloi mandate la Directrice générale à demander des prix à des entreprises de pavages pour réparer la chaussée avec de l'asphalte chaude dans les Rang 2 Ouest, Rang 3 Est et Rang 3 Ouest.

.....

**21. DIVERS**

**CORRESPONDANCE**

**CAQ**

2022-05-94

Il est proposé par Monsieur le conseiller Éric Veilleux et résolu à l'unanimité des conseillers présents que le conseil municipal de Saint-Éloi autorise Monsieur Mario St-Louis, maire, à représenter la municipalité le 29 juin 2022 à l'événement de financement de la CAQ au coût de 100\$.

.....

**22. PÉRIODE DE QUESTIONS**

Aucune question n'a été posée.

.....

**23. LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE**

2022-05-95

L'ordre du jour étant épuisé, il est proposé par Monsieur le conseiller Roger Lavoie et résolu à l'unanimité des conseillers présents que la séance soit levée. Il est maintenant 21h30.

.....

*Mario St-Louis, maire*  
Mario St-Louis, maire

*Annie Roussel, Directrice générale*  
Annie Roussel, dir. gén./secr.-très.